



# INTERNATIONAL COMMISSION OF JURISTS

Commission internationale de juristes - Comisión Internacional de Juristas

*" dedicated since 1952 to the primacy, coherence and implementation of international law and principles that advance human rights "*

## *Version préliminaire*

### **Conférence sur les recours en justice contre les abus des droits de l'homme impliquant les sociétés.**

---

#### **Un rôle pour les Juges et le Avocats dans la protection des Droits de l'Homme dans le contexte de l'activité des sociétés. Genève, 27/28 septembre 2010-09-07**

---

La *Conférence sur les recours en justice contre les abus des droits de l'homme impliquant les sociétés* sera l'aboutissement de l'étape initiale d'un projet mené par la Commission Internationale de Juristes visant à identifier les facteurs légaux et procéduraux les plus importants pour assurer un accès adéquat à la justice et un recours efficace pour les victimes des abus des droits de l'homme réalisés par les sociétés, et à identifier les zones problématiques qui doivent être remarquées ainsi que les opportunités potentielles qui doivent être réalisées. La Conférence devrait faire office de forum pour catalyser les débats sur les principales découvertes provenant de plusieurs études, ateliers, et enquêtes/sondages sur des pays réalisés par la CIJ et ses associés du monde entier dans le contexte de son projet sur l'accès à la justice pour les victimes des abus des droits de l'homme réalisés par les sociétés. Elle devrait aussi faire office de forum pour partager une profonde discussion sur les découvertes et recommandations faites par d'autres groupes et organisations qui travaillent sur le même sujet.

La Conférence marquera une importante avancée pour la construction d'un consensus international sur le programme d'accès à la justice pour tous ceux dont les droits ont été affectés par des entreprises, y compris des sociétés multinationales. La Conférence a lieu au bon moment. En juin 2010 l'OCDE a commencé un processus "d'actualisation" de ses lignes directrices pour les entreprises multinationales, dans lequel la prise en considération des impacts sur les droits de l'homme figureront de manière importante. Le Professeur John Ruggie (le Représentant spécial du Secrétaire Général des Nations Unies pour les Entreprises et les droits de l'homme) va aussi réaliser des entretiens avec diverses parties prenantes à Genève au début du mois d'octobre. Plus tard au mois d'octobre, les Institutions Nationales des droits de l'homme réaliseront leur Conférence Internationale semestrielle en Ecosse sur le sujet: "Entreprises et Droits de l'Homme" avec la participation d'organisations de la société civile. De nombreux participants à la Conférence de la CIJ participeront aussi à ces évènements.

## **Objectifs et résultats de la Conférence**

La Conférence à l'intention d'identifier et d'affirmer un consensus sur les questions, les obstacles et les opportunités pour améliorer l'accès à la justice des prétendues victimes d'abus des droits de l'homme impliquant les sociétés.

La Conférence cherche aussi à aider l'articulation et l'expression des perspectives des groupes intéressés avant des consultations que le Professeur John Ruggie (Représentant spécial du Secrétaire Général des Nations Unies pour les Entreprises et les droits de l'homme) réalisera plus tard dans l'année pour guider le développement des principes directeurs sur les Entreprises et les Droits de l'Homme qu'il à l'intention de présenter au Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies en juin 2011. La Conférence vise aussi à contribuer à la coalescence de larges réseaux de groupes sociaux et de juristes avec l'intention de réaliser des activités dans les domaines de la réforme légale et de la responsabilité, et à la création d'une série d'actions et de recommandations acceptées par tous pour renforcer l'accès à la justice ainsi qu'un recours efficace dans le contexte des entreprises et des droits de l'homme, conçus pour articuler et renforcer un programme d'action par la CIJ, autres ONGs, la communauté donatrice, les juristes et les Gouvernements.

## **Méthodologie et Format de la Conférence**

La Conférence aura lieu au Centre de Conférence Varembe, à Genève, en Suisse, le 27 et 28 septembre 2010.

Le format de la Conférence est conçu pour maximiser l'interaction des experts nationaux avec les personnalités régionales et internationales. Elle facilitera la présentation des principales caractéristiques des études des pays réalisés jusqu'à présent par la CIJ, en même temps que l'information et la proposition d'autres cas pratiques, suivi par une discussion rigoureuse sur des sujets récurrents et des modèles émergents, et la définition de possibles actions. L'accent sera mis sur la délimitation d'un rôle pour les juges et les avocats dans la protection des droits de l'homme dans ce contexte. La discussion devra prendre en compte les politiques régionales et internationales et les structures légales mais aussi traiter avec les zones qui se chevauchent et qui sont potentiellement complémentaires avec les mécanismes publics non judiciaires et les institutions qui s'occupent des plaintes liées au commerce.

De nombreux sujets importants pour la réalisation d'un recours effective sont communs à plusieurs secteurs du droit qui sont intimement liés aux droits de l'homme: droit du travail, environnemental, de la non discrimination et constitutionnel. Des sujets communs de coûts, de représentation légale, de capacité à agir en justice, des questions de procédure et d'autres sont communs à ces secteurs du droit et peuvent être débattus comme des questions intersectorielles pendant que leur spécificité se réalise. La Conférence se concentrera sur la discussion de ces principaux sujets à partir d'une perspective comparative, prenant en considération les principes internationaux des droits de l'homme et les propositions qui ont été ou peuvent être créées pour s'occuper d'eux.

La CJI préparera un rapport général après la Conférence qui inclura les actions suggérées et les possibles chemins à suivre.

## **Participants**

Les participants seront des juges et des avocats qui travaillent ou qui ont un intérêt particulier envers les recours en justice dans les cas des abus des droits de l'homme réalisés par les sociétés, les associés de la CIJ qui ont préparé les études et les enquêtes sur les pays, des représentants diplomatiques de plusieurs pays, et un nombre de pays et de personnel provenant des organisations internationales. Il devrait y avoir approximativement 60-80 participants, avec une importante participation non européenne.

Tous les participants assistent en leur nom et leur affiliation institutionnelle ne sera donnée qu'à titre d'information. En particulier les juges en fonction qui assisteront à la conférence ne seront pas mis dans une situation où leur indépendance et impartialité en tant que juges puissent être remises en question.

## **Contact**

Carlos Lopez, Juriste principal de la Commission Internationale de Juristes, est responsable de l'organisation de cette Conférence. Pour plus d'informations sur la Conférence veuillez contacter : [carlos.lopez@icj.org](mailto:carlos.lopez@icj.org) ou [Corinne.buck@icj.org](mailto:Corinne.buck@icj.org). La participation à cette conférence n'a lieu que sur invitation.